



# DÉBATS DU SÉNAT

---

2e SESSION

• 43e LÉGISLATURE

• VOLUME 152

• NUMÉRO 40

---

## **PROJET DE LOI SUR UNE APPROCHE AXÉE SUR LA SANTÉ EN MATIÈRE DE CONSOMMATION DE SUBSTANCES**

PROJET DE LOI MODIFICATIF—DEUXIÈME LECTURE—  
AJOURNEMENT DU DÉBAT

Discours de  
l'honorable Bev Busson

Le mardi 25 mai 2021

## LE SÉNAT

Le mardi 25 mai 2021

### PROJET DE LOI SUR UNE APPROCHE AXÉE SUR LA SANTÉ EN MATIÈRE DE CONSOMMATION DE SUBSTANCES

PROJET DE LOI MODIFICATIF—DEUXIÈME LECTURE—  
AJOURNEMENT DU DÉBAT

**L'honorable Bev Busson :** Honorables sénateurs, je prends la parole à l'appui du projet de loi S-229, Loi concernant une stratégie nationale de décriminalisation des substances illégales et modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et d'autres lois en conséquence. Dans sa forme simplifiée, il est également appelé Loi sur une approche axée sur la santé en matière de consommation de substances. En dépit de son long titre, ce projet de loi est essentiel.

J'aimerais remercier la sénatrice Boniface d'avoir pris la décision courageuse et historique de diriger cette assemblée dans la lutte contre un problème socioéconomique aussi urgent. Je suis fière de m'associer à elle et d'appuyer ce projet de loi.

Chers collègues, nous discutons et débattons ensemble de nombreux dossiers, mais je dirai que nous nous attaquons rarement à un problème national aussi grave et immédiat. D'un océan à l'autre, le pays continue d'être en proie à une crise d'usage et d'abus de drogues et de substances illégales. Chaque jour, des gens meurent. Statistiquement, rien que dans la première moitié de 2020, 15 personnes par jour, en moyenne, sont décédées d'une surdose au Canada. Nous n'avons pas encore calculé le plein impact de la pandémie de COVID-19 sur ces chiffres horribles pour le reste de l'année dernière et cette année. Même d'ici la fin de la séance du Sénat, une personne mourra d'une surdose.

Il s'agit d'une tragédie humaine qui laisse dans son sillage chagrin et angoisse pour de trop nombreuses familles canadiennes, ainsi que des traumatismes pour les policiers, les premiers répondants, le personnel hospitalier et bien d'autres.

La Colombie-Britannique, que je suis fière de représenter, est, pour de nombreuses raisons, l'épicentre de cette épidémie, mais la crise a des effets partout au pays, de Vancouver à St. John's en passant par Toronto, ainsi que dans de nombreuses autres villes et villages; toutes les communautés culturelles sont touchées.

Dans son discours réfléchi, la sénatrice Boniface a méticuleusement décrit les faits terrifiants et les chiffres choquants relatifs à la toxicomanie, surtout en ce qui concerne ma province, alors je ne les répéterai pas.

Les drogues en vogue changent au fil du temps. Présentement, ce sont le fentanyl et le carfentanil qui font les manchettes. Dans le passé, c'était l'héroïne, l'oxycodone, l'OxyContin et la cocaïne. Le problème demeure le même, peu importe de quelle drogue ou de quelle catégorie de drogues on parle. Que pouvons-nous faire dès maintenant pour mettre fin à cette tragédie, puisque l'approche actuelle ne fonctionne pas? Il est urgent de répondre à cette question pressante.

Comme c'est le cas pour la sénatrice Boniface, il s'agit d'un sujet qui me tient à cœur. Avant d'être nommée au Sénat, j'ai fait carrière dans la police et j'ai souvent vu de jeunes vies gâchées par la dépendance. À mon avis, ce n'est pas par hasard que l'Association canadienne des chefs de police s'est jointe à l'Association

canadienne de santé publique, à l'Association canadienne pour la santé mentale et à l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, pour ne nommer que celles-là, afin de demander une nouvelle approche à cette crise. Le projet de loi S-229 est une solution concrète et sérieuse pour contrer ce nombre inacceptable de décès.

Le problème de la toxicomanie est en soi une interaction complexe entre la dépendance, la maladie mentale, l'itinérance, la pauvreté, le stress familial et bien d'autres facteurs — qui sont tous actuellement exacerbés par la pandémie de COVID-19. Toute solution doit être intégrée et appuyée par une volonté politique confirmée à l'échelle fédérale, provinciale, territoriale et municipale et doit bénéficier de ressources et d'un soutien public suffisants et durables.

Aussi complexe que ce problème soit, l'essence de ce projet de loi est d'une simplicité presque radicale. La clé consiste à décriminaliser la possession simple de drogues illicites. Il s'agit d'un problème de santé plus que d'application de la loi. La solution réside sans équivoque dans une approche axée sur la santé. Par conséquent, nous devons nous concentrer sur le traitement et sur la réduction des méfaits dans l'immédiat, ainsi que sur le logement abordable et les mesures d'aide à la santé mentale, qui se trouvent au centre du défi de santé publique. Les policiers sont équipés pour faire beaucoup de choses afin de remplir leur mission de protection de la sécurité publique, mais ils ne sont pas équipés pour résoudre les dilemmes de santé publique et de santé mentale.

Cela explique la structure du projet de loi S-229. La première partie propose l'élaboration d'une stratégie nationale pour décriminaliser la possession simple de substances illicites. La complexité de ce défi exige une stratégie d'envergure véritablement nationale qui rassemble tous les intervenants, toutes les connaissances des experts et toute l'expertise pour concevoir une solution.

La décriminalisation ne peut pas se faire dans le vide. Il lui faut un plan qui offre des programmes de traitement de la toxicomanie, ainsi que de réduction des méfaits et de l'itinérance. Le projet de loi propose la décriminalisation par l'abrogation de certaines dispositions de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, mais seulement après l'adoption d'une stratégie nationale. Cette souplesse est à la fois réaliste et nécessaire.

À mes yeux, l'itinérance et la toxicomanie sont clairement liées. L'expérience que j'ai acquise en tant que jeune policière est certes personnelle et anecdotique, mais des recherches menées au cours des dernières années ont confirmé ma conclusion à propos de cette tragédie. Le centre de toxicomanie des États-Unis a résumé la solution différemment, comme suit :

Hélas, l'itinérance et la toxicomanie vont de pair. L'itinérance mène souvent à la toxicomanie, et la toxicomanie contribue souvent à l'itinérance.

Au Canada, dans la région du Grand Vancouver, 48 % des itinérants signalaient avoir une dépendance, et ce, déjà en 2005. Je mentionne cela pour souligner le fait que le problème n'est pas nouveau.

Ce lien inextricable entre la toxicomanie et l'itinérance contribue à une catastrophe sociale qui va bien au-delà de la souffrance personnelle tragique : il crée aussi des tensions sociales. En effet,

des conflits se produisent lorsque des gens partagent l'espace public, notamment dans des parcs ou ailleurs, avec leurs concitoyens qui vivent dans la rue. En outre, les coûts économiques sont élevés. Il est difficile d'en estimer les répercussions, mais on a avancé que le coût financier de l'itinérance pour les contribuables du Grand Vancouver uniquement s'élevait à 55 000 \$ par année par personne itinérante et, globalement, à plus de 200 millions par année. Ces chiffres n'incluent pas l'analyse des décès par surdose.

Il est raisonnable de se demander pourquoi une ancienne commissaire de la Gendarmerie royale du Canada appuierait si vigoureusement un avant-projet de loi visant à décriminaliser la possession de drogues, une mesure présentée par une ancienne commissaire de la Police provinciale de l'Ontario. Je suppose que tous les sénateurs constatent que la soi-disant « guerre contre la drogue » est menée depuis très longtemps dans notre monde et qu'ils en sont aussi arrivés à la conclusion que ce « modèle répressif » ne fonctionne tout simplement pas.

Toutefois, une autre raison repose sur un principe fondamental du maintien de l'ordre dans une société démocratique moderne. Paradoxalement, il faut remonter plus de 100 ans en arrière, quand sir Robert Peel, secrétaire de l'Intérieur, a exposé sa vision des services professionnels de police lorsqu'il a créé la police métropolitaine au Royaume-Uni. En résumé, sa philosophie du maintien de l'ordre soulignait que l'efficacité de la police ne se mesurait pas en fonction du nombre d'arrestations, mais par l'absence de criminalité. Pour prévenir la criminalité, la police doit collaborer avec le public pour appuyer des principes communautaires. Voici ce qui est probablement la plus célèbre citation attribuable à M. Peel : « La police, c'est le public, et le public, c'est la police [...] »

Nos concitoyens qui meurent chaque jour de surdoses de drogue dans des ruelles, qui vivent dans la rue ou qui sont aux prises avec une maladie mentale sont le public. L'efficacité de la police pour lutter contre cette crise ne peut pas se mesurer en fonction du nombre d'arrestations au titre de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances ou d'autres lois, mais plutôt en fonction de la réduction du nombre de décès ou de personnes qui se retrouvent malgré elles dans la rue, qui commettent souvent des crimes pour assouvir leur besoin de drogues.

Dans ce contexte, je suis ravie que la sénatrice Boniface ait délibérément choisi d'utiliser le mot « illégal » pour éviter les préjugés démoralisants liés à la dépendance. Si le problème est présenté comme une question de santé publique plutôt qu'une question de criminalité, cela permettra de mieux cibler les efforts communautaires pour concentrer les ressources sur la réduction de la criminalité plutôt que sur l'augmentation des statistiques sur le nombre d'arrestations.

Le projet de loi S-229 nous fournit une feuille de route pour réinventer la solution à la crise mortelle qui sévit actuellement au Canada. Il nous invite à décriminaliser la possession simple de drogues et à renforcer les efforts et les ressources disponibles pour réduire la criminalité et traiter les personnes atteintes de troubles mentaux et les toxicomanes.

La pandémie de COVID-19 a touché le Canada et chacun d'entre nous de bien des façons. Cependant, l'une des statistiques les plus consternantes que la sénatrice Boniface a fournies au Sénat dans son discours est la suivante : selon un rapport de novembre 2019 de Santé publique Ontario, la majorité de surdoses de drogues ont lieu dans des résidences privées. La pandémie a évidemment aggravé la situation. Elle a également mis en lumière un certain nombre de problèmes sociaux et a suscité des appels à des mesures correctives dès que la pandémie de COVID-19 sera maîtrisée. Je soutiens que, de concert avec cette autre épidémie dévastatrice, l'itinérance liée à la drogue et les décès inutiles correspondants font également des ravages au Canada. Le projet de loi S-229 est un appel à des mesures correctives à cet égard.

Dans l'histoire du Canada, il est arrivé à plusieurs reprises qu'on ait cherché, avec succès, à créer une réelle transformation. Ce genre de changement requiert de nouvelles façons de penser et un engagement total à tous les niveaux. L'exemple qui me vient immédiatement à l'esprit est celui de la création de notre système de santé public, dans les années 1960. L'identité canadienne comprend désormais un attachement très répandu envers un système de santé universel et accessible. Le projet de loi S-229 nous donne l'occasion de chercher une fois de plus une véritable transformation et d'abandonner la « guerre contre les drogues », qui est un échec, pour adopter une nouvelle approche audacieuse axée sur la santé afin de sauver des vies. Cette nouvelle approche s'intégrera, elle aussi, à nos façons de faire canadiennes. Merci, *meegwetch*.